



**PRÉFET  
DE LA SAVOIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction  
de la Citoyenneté  
et de la Légalité

Bureau de l'intercommunalité et des élections

**Arrêté préfectoral n° PREF-DCL-BIE-2021-19 modifiant l'arrêté préfectoral n° PREF-DCL-BIE-13  
fixant le lieu de dépôt de déclaration de candidatures, dates et horaires de dépôts associés  
pour les élections des conseillers départementaux dans le département de la Savoie - juin 2021**

Le préfet de la Savoie  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu le code électoral, notamment ses articles L. 191 et suivants et R. 109-1 et suivants ;

Vu la loi organique n° 2013-402 du 13 mai 2013 relative à l'élection des conseillers municipaux, des conseillers communautaires et des conseillers départementaux ;

Vu la loi n° 2021-191 du 22 février 2021 portant report, de mars à juin 2021, du renouvellement général des conseillers départementaux, des conseillers régionaux et des assemblées de Corse, de Guyane et de Martinique ;

Vu le décret n° 2014-272 du 27 février 2014 portant délimitation des cantons dans le département de la Savoie modifié par l'article 55 du décret n°2021-213 du 24 février 2021 actualisant les dénominations des communes dans les décrets portant délimitation des cantons ;

Vu le décret n° 2021-251 du 5 mars 2021 portant convocation des collèges électoraux pour procéder au renouvellement général des conseillers départementaux, des conseillers régionaux et des assemblées de Corse, de Guyane et de Martinique ;

Considérant qu'il résulte de la situation sanitaire nationale actuelle la nécessité d'ouvrir la possibilité aux candidats aux élections des conseillers départementaux, de déposer leurs candidatures durant la période du lundi 26 avril 2021 au mercredi 5 mai 2021 inclus ;

Sur proposition de la Secrétaire générale de la Préfecture ;

**ARRÊTE**

Article 1<sup>er</sup> :

Les déclarations de candidatures pour le premier tour de scrutin des élections des conseillers départementaux dans le département de la Savoie seront déposées en :

**Préfecture de la Savoie  
Château des Ducs de Savoie  
Salle 332 – entrée G  
73000 CHAMBÉRY**

Les déclarations de candidatures sont obligatoires.

Article 2 :

**Dates de déclarations de candidatures et horaires associés**

Un module dédié aux prises de rendez-vous est disponible à partir du site internet de la Préfecture de la Savoie. En cas de difficulté, le numéro de téléphone d'urgence à joindre est le suivant : 04 79 75 51 89.

**Les déclarations de candidatures s'effectueront :**

- du lundi 26 avril 2021 au vendredi 30 avril 2021 de 9h00 à 16h30,
- du lundi 3 mai 2021 au mardi 4 mai 2021 de 9h00 à 16h30,
- le mercredi 5 mai 2021 de 9h00 à 16h00.

Aucune déclaration de candidatures ne peut être reçue après la clôture des dépôts.

Aucune déclaration de candidatures par voie postale, par télécopie ou par messagerie électronique n'est admise.

Article 3 :

Les candidats devront se présenter en binôme constitué d'une femme et d'un homme, chaque membre du binôme doit avoir un remplaçant du même sexe.

Ils souscriront une déclaration conjointe de candidature accompagnée de l'acceptation écrite du remplaçant de chaque candidat du binôme.

Article 4 :

La Secrétaire générale de la Préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera affichée dans les communes aux emplacements prévus à cet effet.

Chambéry, le **16 AVR. 2021**

Le Préfet,  
Pour le Préfet et par délégation,  
La secrétaire générale

Juliette PART